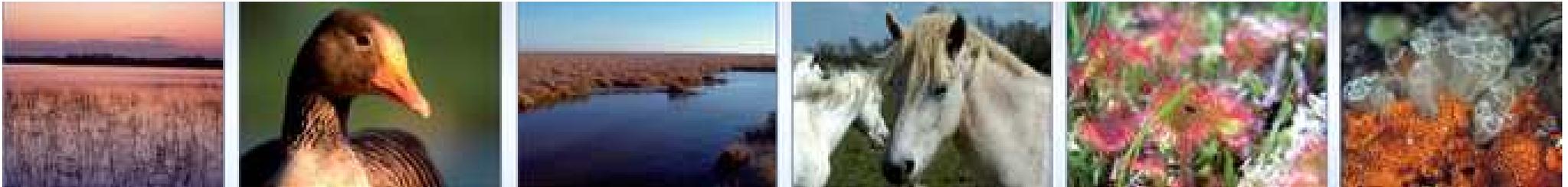


Séminaire des animateurs de SAGE du bassin Rhône-Méditerranée

19 avril 2016

SAGE et plans de gestion stratégique des zones humides



*Gérôme CHARRIER
DREAL Auvergne-Rhône-Alpes / Délégation de bassin*

L'enjeu de préservation des zones humides

- ✓ Intro : Film ZH
- ✓ Des efforts importants consacrés sur le bassin :
 - inventaires ZH réalisés dans beaucoup de départements
 - Porter à connaissance dans les documents d'urbanisme
 - séquence ERC avec compensation à 200 %
- ✓ Mais :
 - instruction de la séquence ERC conduit rapidement à la compensation,
 - l'instruction des mesures compensatoires reste difficile,
 - ZH de moins de 1ha échappent à la réglementation,
 - Absence de vision stratégique de la gestion ZH à l'échelle des BV



Les ZH continuent de disparaître !

Les principales orientations du nouveau SDAGE 2016-2021

- ✓ Promouvoir les plans de gestion stratégique de gestion des ZH (6B-01)
 - favoriser l'appropriation des enjeux de gestion des ZH par les acteurs d'un territoire (SAGE, contrat de milieu). Objectif : gestion globale et cohérente des ZH à l'échelle du BV ou de l'EPCI.

- ✓ Prise en compte des fonctions des zones humides :
 - stockage des eaux (expansion des crues et soutien d'étiage)
 - préservation de la qualité des eaux
 - production de biodiversité

- ✓ Révision des conditions relatives aux mesures compensatoires (6B-04) :
 - 200 % reste une « valeur guide »

 - 100 % minimum :
 - au plus proche du site détruit (même site ou même sous-bv).
 - Possibilité de chercher dans un sous-bv adjacent dans la limite de la même HER1 sur justification d'un coût disproportionné ou d'impossibilité.
 - recréation de fonctions équivalentes à celles détruites

 - le reste (jusqu'à ~ 200%) :
 - dans le même sous-bv ou un sous-bv adjacent
 - pas d'exigence sur les fonctions restaurées

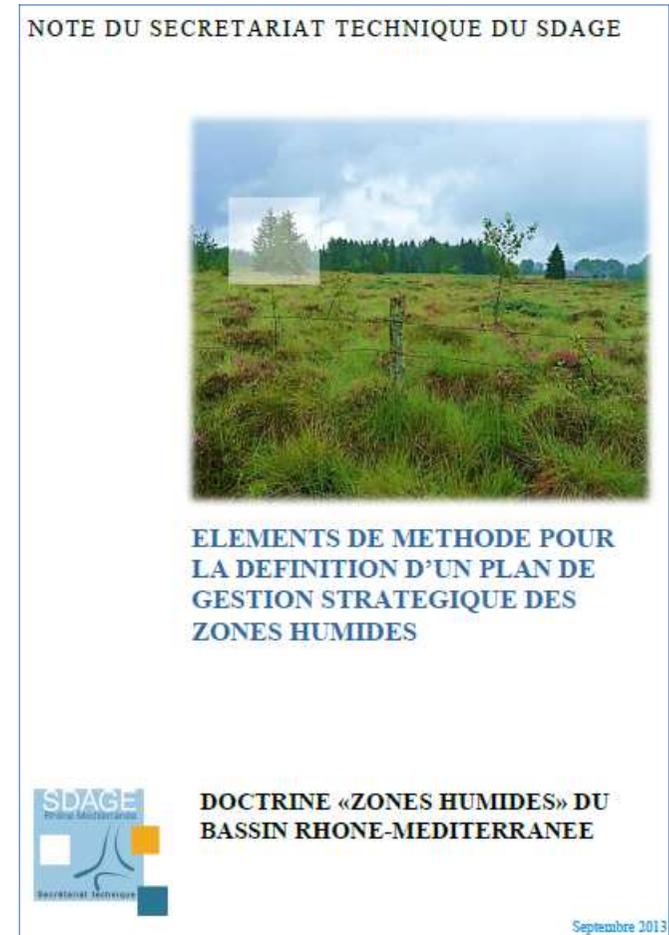


Qu'est-ce qu'un plan de gestion stratégique des ZH ?

- Les documents de référence :

- Disposition 6B-01 du SDAGE 2016-2021
- Doctrine ZH : « éléments de méthode pour la définition d'un plan de gestion stratégique des zones humides » (sept 2013)

www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/milieus-aquatiques/zones-humides/politique-bassin.php



Qu'est-ce qu'un plan de gestion stratégique des ZH ?

- Pourquoi un PGSZH ?

- Trop peu d'actions au delà de la réalisation d'inventaires
 - l'amélioration des inventaires ne doit plus être considéré comme un préalable à l'action
- Vision synthétique de l'état des ZH, des enjeux principaux de conservation et des besoins prioritaires d'actions de préservation et restauration
 - souvent non disponible à l'échelle d'un bv ou d'une collectivité.

objectif : construire une vision d'ensemble à la bonne échelle (SAGE, contrat ou collectivité) des enjeux relatifs aux ZH et engager les actions pertinentes



Qu'est-ce qu'un plan de gestion stratégique des ZH ?

- **QUI LE FAIT ?**

- les SAGE et les contrats de milieux à leur échelle

- en leur absence : les collectivités (EPCI FP ou syndicats de bassin) à l'échelle d'un ou plusieurs sous-bv du SDAGE (minimum : une interco)

- **SUR QUEL TERRITOIRES ?**

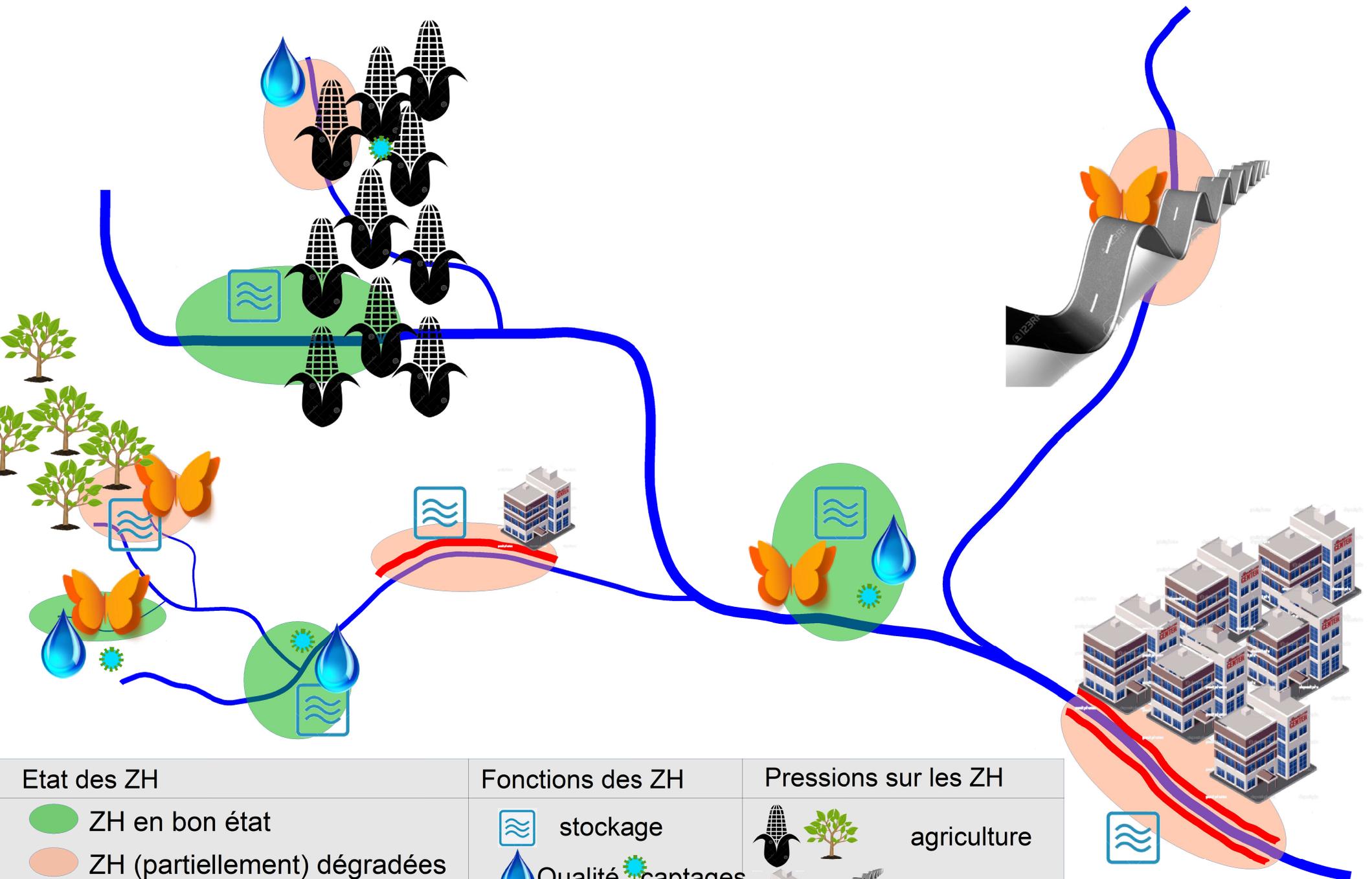
- prioritairement là où les ZH sont sous fortes pressions et leurs services rendus altérés (mais possible partout)

- **AVEC QUELS PARTENAIRES ?**

- La CLE ou le comité de rivière (s'ils existent)

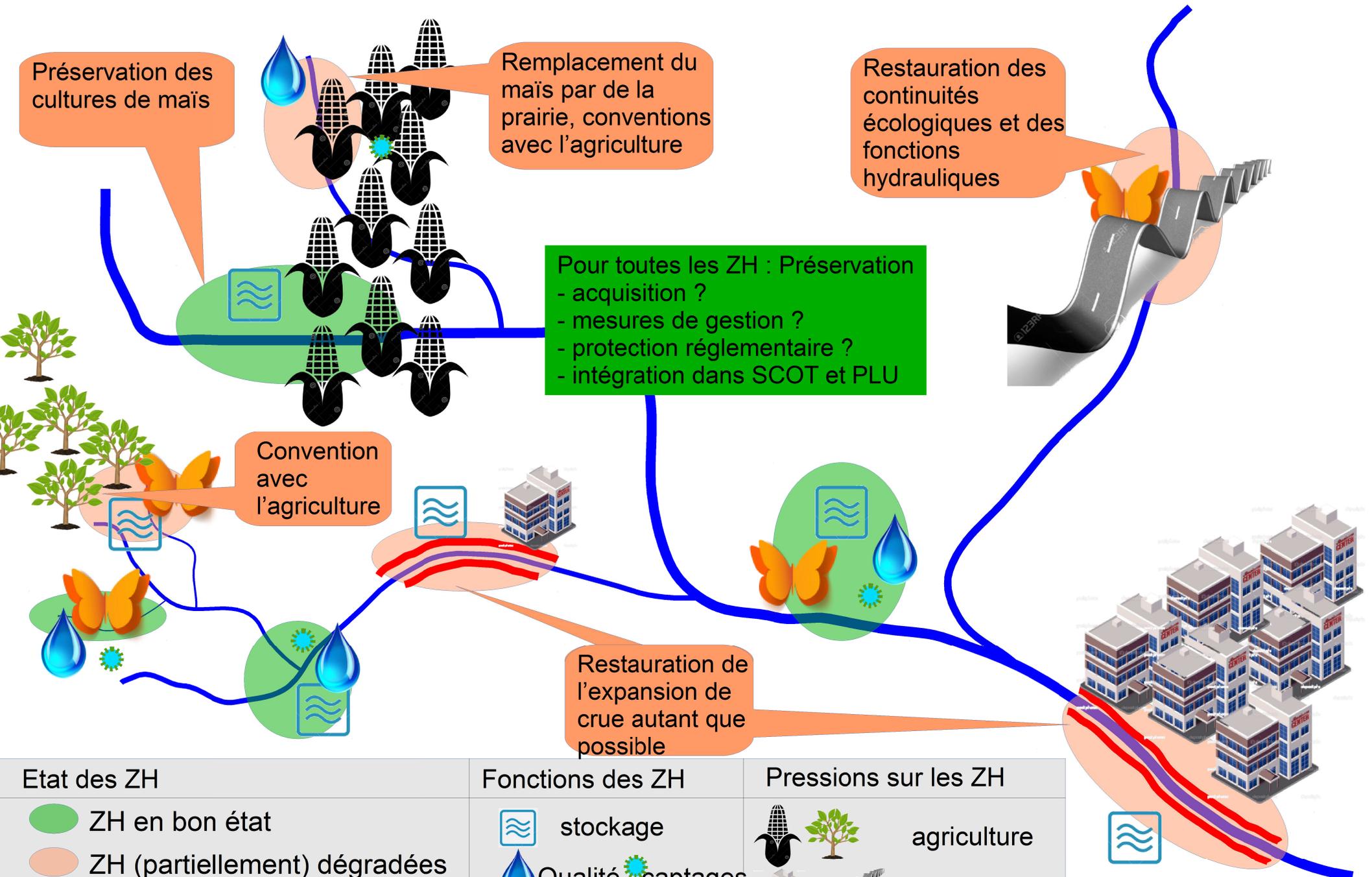
- Sinon, associer a minima les acteurs de l'urbanisme, de l'agriculture, de l'eau et des risques d'inondation

PGSZH : Quelle méthode ?



Etat des ZH	Fonctions des ZH	Pressions sur les ZH
<ul style="list-style-type: none"> ZH en bon état ZH (partiellement) dégradées 	<ul style="list-style-type: none"> stockage Qualité captages biodiversité 	<ul style="list-style-type: none"> agriculture Aménagement Digues/recalibrages

PGSZH : Des actions cohérentes à l'échelle du bassin



Etat des ZH	
	ZH en bon état
	ZH (partiellement) dégradées

Fonctions des ZH	
	stockage
	Qualité
	captages
	biodiversité

Pressions sur les ZH	
	agriculture
	Aménagement
	Digues/recalibrages

Le PGSZH en résumé...

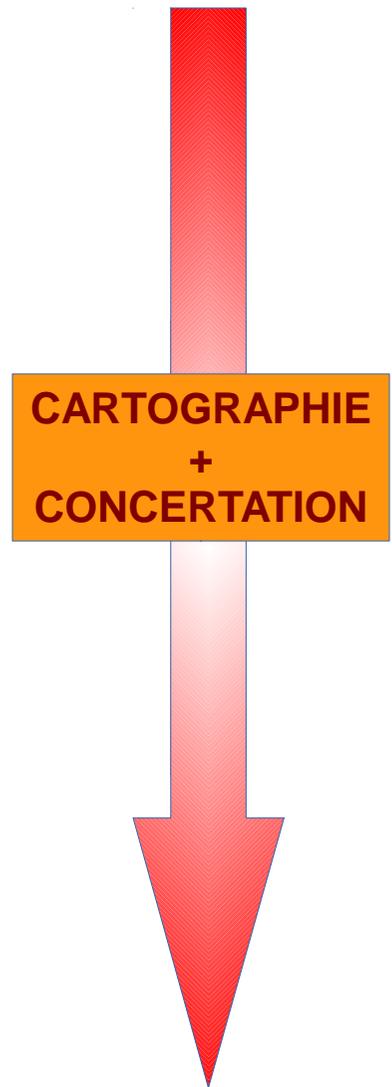
I - DIAGNOSTIC

0 – Partir de la connaissance disponible sans lancer de nouvelles études préalables (inventaires existants souvent au 1/25 000)

1 – Identifier les fonctions principales des ZH (actives ou potentielles) et hiérarchiser leurs enjeux à l'échelle du bassin. Lesquelles doit-on impérativement préserver ? Lesquelles doit-on impérativement restaurer ?

2 – Identifier les pressions actuelles ou futures (zones urbanisées, infrastructures de transport, agriculture, espèces exotiques envahissantes, etc) et celles qui ont le plus gros impact sur les fonctions des ZH,

3 – Qualifier et spatialiser les enjeux principaux (en croisant 1 et 2)



Le PGSZH en résumé...

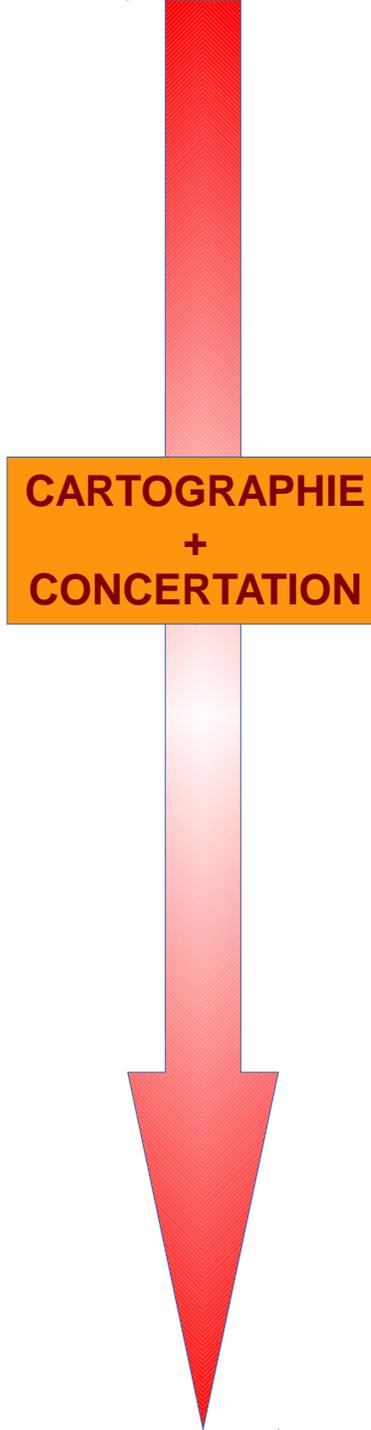
II – PLAN D'ACTION

4 – définir une politique d'intervention à l'échelle du bassin

- Objectifs de protection (non dégradation des fonctions)
- des actions de restauration
- des mesures de gestion (besoins de plans de gestion locaux ?)

5 – suivi dans le temps de la mise en œuvre du plan de gestion (et révision si nécessaire)

- Durée de vie indicative : 6 ans.
- outils de suivi : Indicateurs Rhomeo à disposition



**CARTOGRAPHIE
+
CONCERTATION**

Les SAGE : un outil idéal pour élaborer les PGSZH

La CLE, une gouvernance adaptée pour élaborer le PGSZH

- ✓ Représentation de l'ensemble des usages pour définir le niveau d'effort partagé
- ✓ Lieu de débats autour de la stratégie ZH et sa confrontation au territoire

Le SAGE :

- ✓ Un projet de territoire concerté par nature
- ✓ Confère une portée juridique aux objectifs
- ✓ S'impose dans un rapport de compatibilité aux SCOT et PLU



PGSZH = volet ZH du SAGE

OF N°6B Préserver, restaurer et gérer les zones humides

Le SDAGE

Préserver, restaurer, gérer les zones humides et mettre en œuvre des plans de gestion stratégiques des zones humides sur les territoires pertinents

Mobiliser les outils financiers, fonciers et environnementaux en faveur des zones humides

Assurer la cohérence des financements publics /zones humides
Préserver les zones humides en les prenant en compte dans les projets

Le programme

Plan de gestion stratégique : 80 %
Référence : note de méthode bassin
Toujours Plans de gestion locaux
Travaux de restauration : 50 %
Gérer : 30 %
Animation : 50 %



Acquisition foncière : jusqu'à 80 %
Encourager la stratégie foncière

Pas de prise en compte des mesures compensatoires